

2016_CT2_188

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution de subvention de fonctionnement au CEA pour l'organisation du Congrès international sur les études des bactéries magnétotactiques « MTB » à Carry Le Rouet et de la conférence du Workshop « PHISIC » à Gardanne

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric – HOUËIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane - PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MÉI Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre - LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_188-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi / Interventions économiques

■ Séance du 12 octobre 2016

05_2_07

■ **Attribution de subvention de fonctionnement au CEA pour l'organisation du Congrès international sur les études des bactéries magnétotactiques « MTB » à Carry Le Rouet et de la conférence du Workshop « PHISIC » à Gardanne**

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Le Commissariat à l'Energie Nucléaire et aux Energies Alternatives (CEA) sollicite une participation au financement de deux colloques organisés sur son territoire.

Il s'agit d'un congrès international sur l'étude des bactéries magnétotactiques à Carry le Rouet et du Workshop PHISIC à Gardanne.

Ces deux manifestations participent au développement de la recherche dans les domaines de la biomasse et de la cybersécurité, en lien avec les thématiques traitées dans le cadre de la Cité des Énergies et à asseoir la renommée internationale des laboratoires du pôle de Cadarache.

Organisation du Congrès international sur l'étude des bactéries magnétotactiques (MTB) 2016

Cette manifestation scientifique internationale est organisée tous les deux ans. Après la Chine, les Etats Unis, le Brésil, la communauté scientifique spécialisée dans l'étude des bactéries magnétotactiques (MTB) a choisi la Provence. Cette année, elle se tiendra donc du 11 au 15 septembre 2016 à Carry Le Rouet. Ce congrès réunira plus de 100 personnes, dont une trentaine d'étudiants issus du territoire.

On sait depuis plusieurs décennies, que certaines bactéries produisent naturellement des nano-amants. Celles-ci, capables de s'orienter et de se déplacer le long de lignes de champs magnétiques,

sont dites *magnétotactiques*. Ces bactéries magnétotactiques vivent dans l'eau ou dans des sédiments qui sont souvent formés de couches de compositions chimiques différentes. Le magnétotactisme permet à celles-ci de se diriger vers les milieux les plus nutritifs.

Seuls quelques laboratoires dans le monde sont capables de cultiver et de caractériser ces microorganismes afin de comprendre les fonctions biologiques responsables de la synthèse de ces nanoparticules magnétiques biologiques, et d'exploiter le formidable potentiel que représentent ces microorganismes dans le domaine des biotechnologies environnementales et des technologies pour la santé. Au CEA de Cadarache, le laboratoire de Bioénergétique Cellulaire est l'un des laboratoires reconnu internationalement comme leader dans le domaine.

Pour l'organisation de ce colloque, le CEA de Cadarache sollicite une subvention de 5 000 €, sur la base d'un budget prévisionnel estimé à 75 000 €, soit 6,66 %. Le reste des dépenses devrait être couvert par des financements du CEA, de l'AMU et du CNRS et l'inscription des participants.

Organisation du Congrès Workshop PHISIC 2016

Ce congrès aura lieu cette année du 3 au 4 octobre 2016 à l'Ecole des Mines « Georges Charpak » à Gardanne.

Assurer le fonctionnement correct des infrastructures critiques en présence d'attaques ou d'erreurs sporadiques est un enjeu majeur dont les institutions ont pris récemment conscience avec la divulgation d'attaques du type stuxnet. Cette prise de conscience se traduit dans la loi de programmation militaire déposée au sénat en août 2013 couvrant la période 2014-2019. Cette loi préconise la mise en place de standards de sécurité pour les infrastructures vitales, standards dont le gouvernement pourra vérifier la satisfaction via des audits assurés par des agences gouvernementales comme l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Les manques à cette réglementation pourront être sanctionnés par des pénalités financières.

Au-delà de ces infrastructures critiques ou vitales (distribution de l'énergie, distribution de l'eau, trafic routier, installations industrielles, etc.), de multiples infrastructures se développent pour optimiser le contrôle de systèmes complexes (usines connectées, voitures connectées, maisons connectées, etc.). Celles-ci sont aussi appelées « Cyber-physical system » (CPS) car elles sont constituées d'un assemblage de composants physiques (actionneurs, capteurs, set-top box, smartphones, serveurs, PC, etc.) interconnectés par des réseaux informatiques de communication hiérarchisés (bluetooth, wifi, Lora, 5G, etc.).

Toutes ces infrastructures, qu'elles soient critiques ou non, sont sujettes aux attaques issues du monde de l'information and communication technologies » (ICT), lesquelles visent à prendre la main à distance sur ces installations afin de détériorer le bon fonctionnement de l'infrastructure ou la détourner de sa fonction primaire.

Par ailleurs, ces infrastructures sont généralement déployées sur des zones géographiques étendues (pays, régions, villes, quartiers, usines, maisons) et il est donc difficile de garantir qu'aucune personne malintentionnée (partie prenante dans la gestion de l'infrastructure ou externe à celle-ci) ne profitera d'un point d'accès physique non surveillé, d'un port USB, un câble réseau, une machine de production, un téléphone, un actionneur, un capteur, etc. pour réaliser une attaque. Elles sont aussi appelées « attaques physiques » car elles nécessitent un accès physique à l'infrastructure contrairement aux attaques ICT qui peuvent être réalisées à distance.

Les attaques ICT et les attaques physiques peuvent avoir des conséquences désastreuses sur l'infrastructure comme dans le cas du virus informatique Stuxnet qui a été conçu pour s'attaquer au programme nucléaire iranien, et sur l'environnement voire sur la vie d'êtres humains dans le cas de la prise de contrôle de la jeep Cherokee. Car contrairement aux attaques ICT pratiquées sur la toile, il ne s'agit plus uniquement de dérober des coordonnées bancaires ou des informations mais bien d'engendrer des actions dans le monde physique.

C'est dans ce contexte de convergence des attaques ICT et physiques que s'inscrit ce colloque PHISIC 2016. Cette édition s'intéressera tout particulièrement à une problématique sécuritaire commune, celles des plate formes mobiles et des objets connectés.

Pour son organisation, le CEA de Cadarache sollicite une subvention de 5 000 €, sur la base d'un budget prévisionnel estimé à 11 800 €, soit 42,37 %. Le reste des dépenses devrait être couvert par le CEA et l'école.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- La délibération n°2010_A099 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques ;
- La délibération n°HN 021-04916/CM du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 7 avril 2016 portant sur l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- La délibération n° HN-088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil du Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 30 juin 2016 portant sur les modalités de décisions d'octroi de subventions aux associations par les Conseils de Territoire ;
- L'avis de la Commission Développement économique, Emploi et Agriculture du 22 septembre 2016 ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention au CEA d'un montant total de 10 000 € :

- 5 000 € en vue de l'organisation du Congrès « MTB 2016 » ;
- 5 000 € en vue de l'organisation du Congrès « PHISIC 2016 » ;

Article 2 :

Ce montant de 10 000 € est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, cette dernière participation de 10 000 € ne sera pas réévaluée,
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, cette dernière participation sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées.

Un premier acompte de 70 % du montant prévisionnel de la subvention sera versé au CEA, après délibération du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Le solde de 30 % sera versé sur présentation du bilan de chaque manifestation et des budgets réellement dépensés, signés et certifiés par le service des Finances du CEA.

Article 3 :

Les crédits nécessaires de 10 000 euros sont inscrits au Budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix sur *la ligne de crédit 1643 – chapitre 65 - fonction 61 – nature 65738 – « subvention de fonctionnement aux autres organismes »*

Article 4 :

Madame Le Président du Conseil de Territoire ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution de subvention de fonctionnement au CEA pour l'organisation du Congrès international sur les études des bactéries magnétotactiques « MTB » à Carry Le Rouet et de la conférence du Workshop « PHISIC » à Gardanne

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	80
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	80
Majorité absolue	41
Pour	80
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 19 OCT. 2016

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161012-2016_CT2_188- DE Date de télétransmission : 21/10/2016 Date de réception préfecture : 21/10/2016
